

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION : 23 mars 2018

N°2018-02-22

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 48
Conseillers votants : 45
Dont pouvoirs : 4

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 29 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux Saint-Hilaire, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président. Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique de CASTELBAJAC remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe - BARRET : M. PROVOST Jean-Jacques - BECHERESSE : M. HERROUET Jean-Pierre - BERNEUIL : Mme IMBERT Pascale - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : Mme SOULARD Annick - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique - COTEAUX DU BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - LACHAISE : M. BONNAUD Pascal - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMERCAC : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. GERVAIS Philippe - SAINT-FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT-LEGER : Mme BAUDINAUD Virginie - SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian - VAL DES VIGNES : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux).
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. BUZARD Laurent (Barbezieux).
M. BAUDET Pierre (Baignes) a donné pouvoir à M. DELETOILE Gérard (Baignes).
M. MASSÉ Bernard (Etriac) a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BARBOT (Val des Vignes).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), M. ARNAUD Yvon (Bors de Baignes), M. BOUTIN Christian (Condéon), Mme MONTAUT Martine (Ladiville), M. PETIT Bernard (Oriolles), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix), M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

M. CHATELLIER Dominique (Barret), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUDET Didier (Brossac), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. BLUTEAU Jacky (Lachaise), M. DESMORTIER Joël (Lagarde) - Mme PARIS Marie-Nicole (Le Tâtre), M. HILAIRET Joël (Passirac), Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac), M. FAVREAU Patrick - M. VARENNE Michel (Salles de Barbezieux)

N°22 - Objet : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du comité d'engagement de la SEM Energies Midi Atlantique**Rapporteur** : Monsieur le Président

Vu la délibération n°2018-03-08bis du 17 mars 2017 autorisant Monsieur le Président à adhérer à la SEM Energies Midi Atlantique et à signer les statuts de ladite SEM ;

Considérant que le pacte d'actionnaires de la SEM Energies Midi Atlantique prévoit la mise en place d'un comité d'engagement afin d'assurer le suivi et de veiller à l'exécution de la politique définie dans le cadre du conseil d'administration par un avis technique, juridique et financier ;

Considérant que ce comité sera consulté préalablement à toute décision du conseil d'administration concernant :

- Le plan d'affaires, la stratégie de la SEM et son évolution ;
- La réalisation de projets d'énergies renouvelables par la société dont le coût prévisionnel est supérieur à 90 000 € HT et la prise de participation dans tout projet d'énergie renouvelable dont le coût prévisionnel est supérieur à 500 000 € HT, les prises de participation dans les sociétés de portage, filiales ou autres.

Considérant que le comité d'engagement se composera de :

- 5 personnes issues des actionnaires du collège public, dont un poste pour la Communauté de Communes des 4B ;
- 2 personnes issues des actionnaires du collège privé.

Considérant que les membres du comité d'engagement doivent être désignés par chaque actionnaire au sein de sa structure pour une durée de deux ans et que chaque personne morale doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant ;

Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- désigne Monsieur Jean-Luc MARRAUD, membre titulaire au comité d'engagement et Monsieur Jacques CHABOT, membre suppléant au comité d'engagement ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : ... 3 0 MARS 2018
Publié ou notifié le : 3 0 MARS 2018
Touvérac, le 3 0 MARS 2018

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 30 mars 2018
le Président,
Jacques CHABOT.

